

Certificat N° C2073
Monsieur Pierre-Yves VENAILLE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et/ou du processus de recertification PR11 consultables sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



**Diagnostic de performance
énergétique tous types de bâtiments**

certificat valide du 08/02/2013

au 07/02/2018

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement 04/04/2013

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative